

Championnat de Ligue par équipes – 2^{ème} division messieurs

13 & 14 avril 2019

Golf des Etangs de Fiac

81500 FIAC - 05 63 70 64 70

contact@ggardengolf-fiac.fr – www.golfdefiac.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.

Les conditions du règlement particulier priment celles des règlements généraux.

La Commission Sportive de la Ligue peut, si nécessaire, modifier tout ou partie de ce règlement.

1- Conditions de participation

(Voir règlements généraux du vade-mecum national).

Pour les clubs : championnat ouvert aux Clubs suivants : Cap d'Agde – Comminges – Totche – Laloubère - Fiac – Montal - Lourdes – Luchon – Fontcaude – Las Martines – Ariège - Montescot

Pour les équipiers : être membre permanent et licencié de l'association sportive du club représenté et ne pas avoir joué dans une autre division de ce championnat dans l'année en cours.

2- Forme de jeu

Équipes de 12 joueurs au maximum.

1^{er} jour - Phase de qualification : 6 simples / stroke play / 18 trous.

Les 5 meilleurs scores en brut sont retenus.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

2^{ème} jour - Phase finale : formule réduite : 1 foursome et 4 simples consécutifs / match play.

Les 4 premières équipes montent en 1^{ère} division et jouent le titre de Champion de 2^{ème} division.

Les équipes classées 5 à 12 jouent le maintien.

Les 4 équipes perdantes des barrages descendent en promotion.

	Tee 1		Tee 10	
Matin	½ finale	1 vs 4	½ finale	2 vs 3
	Barrages	8 vs 9 puis 6 vs 11	Barrages	7 vs 10 puis 5 vs 12
Après-midi	Finale			
	Petite Finale			

3- Inscription – Engagements

Compétition par équipes de type fermé, les équipes sont préinscrites par la **Ligue**, la date limite de confirmation de participation est la date limite d'inscription des équipes soit le **5 avril** à minuit. La confirmation est effectuée par chaque club sur **Extranet** en changeant le statut de l'équipe de « préinscrit » en « inscrit ».

Inscription des équipiers sur **Extranet** avant le **5 avril** à minuit.

Les droits d'inscription qui s'élèvent à **200 €** seront directement adressés à la **Ligue** par chèque libellé à l'ordre de celle-ci, au moment de l'inscription des équipes. Les équipes dont les droits d'inscription n'auront pas été reçus lors de la clôture des **inscriptions des équipes** seront déclarées « forfait » et retirées de la liste des participants.

Toute équipe ayant déclaré forfait, se verra rétrogradée en promotion.

En cas de forfait après la date limite d'inscription des équipes les droits d'engagement restent acquis à la Ligue.

4- Prix

Trophée remis à l'équipe vainqueur lors de la cérémonie des Trophées du Golf

5- Arbitres

2 arbitres et 1 OEC.